

AVEC LA

CARTE CADEAU



MILLAU
J'Y GAGNE!

CONSOMMEZ À PROXIMITÉ

**RÉCOMPENSEZ VOS COLLABORATEURS
SANS PAYER DE CHARGES SOCIALES
& FAVORISEZ LE COMMERCE DE PROXIMITÉ !**

LES CARTES CADEAUX

POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Offrez des cartes cadeaux exonérées de charges fiscales et sociales, dans la mesure où leur montant ne dépasse pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale soit 190€ en 2024, par bénéficiaire et par évènement décrit ci-dessous.

- Mariage,
- Pacs,
- Naissance,
- Retraite,
- Fête des Mères,
- Fête des Pères,
- Sainte Catherine,
- Noël des salariés et Noël des enfants (enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile)
- Rentrée scolaire des enfants des salariés de moins de 19 ans révolus, au cours de l'année civile.

○ C'EST POUR VOUS, LA POSSIBILITÉ :

- de valoriser votre image auprès de vos salariés
- de motiver vos salariés
- de mettre en avant votre engagement auprès de l'économie de votre territoire
- de participer au développement et maintien du commerce local de qualité et valoriser ainsi votre entreprise auprès des différents commerçants
- de remplir des exigences du référentiel RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en intégrant dans votre activité des préoccupations sociales et environnementales
- de commander à l'unité et selon votre budget

○ C'EST FACILE !

- Pour commander vos cartes cadeaux merci de retourner le bon de commande ci-joint à :
VIVRE MILLAU, CCI AVEYRON 38 bd. de l'Ayrolle - 12100 Millau
i.chirac@aveyron.cci.fr
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Maroquinerie Jolain au 05 65 60 09 65

CARTE CADEAU

AVEC LA

CARTE CADEAU

DES ADHÉRENTS

LISTE

au réseau

MILLAU
J'Y GAGNE!



GASTRONOMIE

AU FIN POULET

Volailleur & Rôtisseur
Halles de Millau

BOUCHERIE MARC ET JENY

Boucherie, charcuterie, traiteur
Halles de Millau et 46 rue de la Fraternité

CAFES RUTHÉNA

Torréfacteur
18 Av. de la République

CHARCUTERIE VIDAL

Charcutier
Halles de Millau

CHEZ LOULOUTE

Restaurant
11 Bd. de Bonald

FROMAGERIE DES HALLES

Fromagerie, crèmerie, épicerie fine
Halles de Millau

JEFF DE BRUGES

Chocolats Dragées Glaces
21 Bd. de Bonald

LA COTE MILLAVOISE

Boucherie, charcuterie, traiteur
8 Bd. de Bonald

LES BERGERS DU LARZAC

Fromagerie
12230 La Cavalerie

LES VIGNERONS DE LA GRAVETTE

Producteur de vins
Route de Creissels, Av. de Guyenne

INTERCAVES

Vins Champagne Alcool
24 Bd. de la Capelle

LA FERME D'AMBIAS

Vente de produits de la ferme
Halles de Millau

LE BURON

Fromagerie, crèmerie, épicerie fine
18 rue Droite

LE MESCLADIS

Caviste, vente de produits locaux
20 Bd. de Bonald

LOU PASTROU

Fromagerie, crèmerie, épicerie fine
17 Bd. de Bonald

PÂTISSERIE SAINT JACQUES

Pâtisserie, boulangerie
4 place du Mandarous

SARABELLE

Charcuterie, produits régionaux, traiteur
Halles de Millau

VINCENS VINS ET SPIRITUEUX

Vins Champagne Alcool
Cap du Crès
484 Bd. Georges Brassens

ZESTE

Pâtisserie, Glacier, Salon de Thé
7 & 9 bd de l'Ayrolle

MODE

ATYPIK

Prêt à porter féminin
6 Av. de la République

BONOBO

Prêt à porter féminin et masculin
10 Bd. de Bonald

CHEZ SABINE

Lingerie, confection
37 rue Droite

CHAUCHARD CHAUSSURES

Chaussures
Rue du Mandarous

C'LA

Prêt à porter Féminin
18 Bd. de Bonald

KALAO

Chaussures, accessoires
Galerie Centre Leclerc - Creissels

LA CONFIANCE

Lingerie
13 Bd. de Bonald

LE SAC DES FILLES

Sacs et accessoires féminins
10 Bd. de l'Ayrolle

LES TRÉSORS DE MALAEL

Prêt à porter féminin, bijoux fantaisies
11 rue Peyrollerie

LILOU AND CO

Habillement, accessoires
6 Av. Jean-Jaurès

X AND O

Prêt à porter féminin
7 Bd. de Bonald

YDÉO LINGERIE

Lingerie
23 Bd. de Bonald

SPORT

LIBERTY BIKE

Vente et réparation de cycles
Cap du Crès - 600 Bd. Georges Brassens

RUNNING CONSEIL MILLAU

Équipement sport
Centre commercial La Capelle

S2 SNEAKERS SPECIALIST

Chausseur mode
Place de la Fraternité

SPORT 2000

Sport & Mode Club et Collectivités
Place de la Fraternité

TEMPO

Fitness, danse, squash, sauna
50 Av. Louis Balsan

BEAUTÉ ET SOINS

CHANV'ROOM

Produits cosmétiques à base de chanvre
7 rue du Général Solignac

ÉVOLUTIF

Salon de coiffure
33 Av. de la République

L'INSTANT BEAUTÉ ZEN

Centre Spa Institut de beauté
19 rue du Pont de Fer

NATURAE BIOTY

Créateur artisanal de cosmétiques BIO
100% naturels fabriqués à Millau
2 Bd. de Bonald

SAVONNERIE DU LARZAC

Fabrication artisanale de savons
8 rue Peyssièrre

SOHA L'ART DU BIEN-ÊTRE

Esthétique
2 rue Sarret

UNE PARENTHÈZE

Massage bien être et réflexologie
Sur RDV : 06 07 42 41 28

BIJOUX, ACCESSOIRES

BIJOUTERIE CANAC

Bijouterie Horlogerie
5 Bd. Sadi Carnot

GUILDE DES ORFÈVRES

Bijouterie Horlogerie
3 Bd. de Bonald

IPSO FACTO

Accessoires, bijoux fantaisies, prêt à porter femme
22 rue Droite

JULIEN D ORCEL

Bijouterie Horlogerie
5 Av. de la République

OPTIMIUM

Lunette, solaire, lentille de contact
4 Bd. de Bonald

VOGUE

Bijouterie fantaisie accessoires
13 Bd. de l'Ayrolle

MAROQUINERIE

CALVI MILLAU

Bagagerie, sacs et articles en cuir
14bis, impasse de la Paulèle

LARZAC BOUL'VARD

Coutellerie, maroquinerie
8 place du Mandarous

MAROQUINERIE JOLAIN

Bagagerie, sacs et articles en cuir
6 place du Mandarous

MAISON & DÉCO

ARLABOSSE TISSUS

Tissus Voilages & linge de maison
9 Bd. Sadi Carnot

BIG MAT SAMABOIS MOUYSSET

Négoce de matériaux de construction et bois
430 Av. de l'Europe

CONVERGENCE ARCHITECTURE

INTÉRIEURE

Rénovation Extension et Relooking d'intérieur
105 Av. de Calès

CUISINELLA

Vente meuble de cuisine, SDB, rangement
471 Av. de l'Europe

GILBERT FERRIERES

Revêtements, Peinture, Papiers peints
Route de Creissels - Av. de Guyenne

JO & LOUISE

Équipement de la maison
10 Bd. de l'Ayrolle

LES FLORALIES

Fleuriste
14 Av. de la République

LITERIE 12

Literie, sommier, matelas, accessoires
19 Av. Jean Monnet

MEUBLES CASTELBOU

Meubles Salons, Literie, Déco
Rond-point de Raujolles
Creissels

MIMOSA'IK

Fleuriste
5 Bd. de Bonald

PIERRE DE LUNE

Concept store
4 Av. Jean-Jaurès

LOISIRS, CULTURE, ENFANTS

BUREAU VALLÉE

Bureautique, informatique, papeterie
Rond-point de Raujolles - Creissels

CAUMES BUREAUTIQUE

Librairie Papeterie Bureautique
8 place du Mandarous

CHASSE ET PÊCHE CARRIERE

Armurerie, espace nature
Cap du Crès
133 chemin de Sallèles

HOBBY MOTO

Vente, entretien, réparation motos
42 impasse Général Gissac

LE JARDIN DES GRANDS

Jeux et jouets
18 rue Droite

PHOTO VIDÉO JAMME

Photographe, matériel photo
9 Av. de la République

SYLLABES

Librairie
14 rue du Mandarous

SERVICES, DIVERS

AI INFORMATIQUE

Maintenance informatique, gestion d'infrastructure, internet et téléphonie
29 Bd. de l'Ayrolle

AMBRE ET COMPAGNIE

Toiletage et vente
19 Av. de la République

AUTO ÉCOLE COLRAT

Auto-Ecole
1 rue Alsace Lorraine

DO&KA

Animalerie, alimentation et équipements animaux de compagnie
65 Av. Jean-Jaurès

MÉDICAL 12

Matériel médical
127 Av. Jean-Jaurès

TAFFE D'AIR

Vente de e-cigarettes électroniques et produits dérivés
37 rue Droite

BON DE**COMMANDE**

COORDONNÉES

Raison sociale :
 Adresse :
 Ville : Code Postal :
 Nom du responsable : Nom du contact :
 Téléphone : Courriel :

DÉTAIL DE LA COMMANDE

Possibilité de passer commande en ligne sur millau-jy-gagne.fr

Article	Valeur	Quantité	Total
Carte cadeau	10 €		
Carte cadeau	20 €		
Carte cadeau	30 €		
Carte cadeau	40 €		
Carte cadeau	50 €		
Carte cadeau	60 €		
Carte cadeau	70 €		
Carte cadeau	80 €		
Carte cadeau	90 €		
Carte cadeau	100 €		
Carte cadeau	110 €		
Carte cadeau	120 €		
Carte cadeau	130 €		
Carte cadeau	140 €		
Carte cadeau	150 €		
Carte cadeau	160 €		
Carte cadeau	170 €		
Carte cadeau	180 €		
Carte cadeau	190 €		
TOTAL DE LA COMMANDE			
Commande à retirer gratuitement chez : Cochez la case souhaitée			
<input type="checkbox"/> JEFF DE BRUGES du mardi au samedi de 9h-12h15 / 14h15-19h			
<input type="checkbox"/> CCI du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h			
<input type="checkbox"/> MAROQUINERIE JOLAIN du mardi au samedi de 9h30-12h / 14h30-19h			
MONTANT TOTAL À RÉGLER			

PERSONNALISATION

MENTION « OFFERT PAR » :	OBJET OU ÉVÉNEMENT EN QUESTION :

RÈGLEMENT

Modalité de paiement :	IBAN FR76 1120 6000 0783 3236 3940 278				
	Domiciliation	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
<input type="checkbox"/> Chèque* <input type="checkbox"/> Virement	CA Nord Midi-Pyrénées	11206	00007	83323639402	78
Date livraison souhaitée :			* « à l'ordre de VIVRE MILLAU »		

COMMUNICATION

Merci de cocher cette case si vous souhaitez que Millau j'y gagne vous cite parmi les acteurs du territoire qui achètent des cartes cadeaux dans la presse, réseaux et autres.

Date et signature :

« Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente »



**MILLAU
J'Y GAGNE!**

CONSOMMEZ À PROXIMITÉ

RÉCOMPENSEZ VOS COLLABORATEURS SANS PAYER DE CHARGES SOCIALES & FAVORISEZ LE COMMERCE DE PROXIMITÉ !

A – POUR LES ENTREPRISES ET POUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE

ARTICLE 1 – Le bon de commande : les cartes cadeaux sont commandées sur simple demande express (courrier, mail,...) auprès du Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE.

L'entreprise règle aussitôt ou dans les meilleurs délais la commande.

ARTICLE 2 – Le montant des cartes cadeaux : l'entreprise choisit le nombre et la valeur des cartes cadeaux selon le tableau proposé.

ARTICLE 3 – Le paiement des cartes cadeaux déclenche l'intégration des points sur les cartes cadeaux et entraîne le traitement de la commande.

ARTICLE 4 – La livraison :

L'entreprise reçoit les cartes cadeaux commandées ainsi que la facture reçue soit par la poste, soit en les retirant à la CCI, chez Jeff de Bruges ou chez Maroquinerie Jolain.

Les frais de livraison sont à la charge de l'entreprise.

B – POUR LES COMMERÇANTS

ARTICLE 5 – Le rendu de monnaie : Le commerçant ne peut pas rendre la monnaie sur les cartes cadeaux.

ARTICLE 6 – Les outils de communication : Le Club Fidélité prend en charge tous les outils de communication, le commerçant s'engage pour sa part à apposer sur sa vitrine ou sur sa caisse enregistreuse les vitrophanies ou autocollants de caisse justifiant de sa participation au Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE !.

ARTICLE 7 – Le remboursement : Des cartes cadeaux seront intégrées

à l'outil carte Fidélité Fidélium-net du Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE. Cet avoir et le justificatif seront traités selon la méthodologie des systèmes Carte Fidélité Fidélium-net du Club Fidélité.

ARTICLE 8 – L'adhésion au Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE ! :

Pour participer à l'utilisation des cartes cadeaux le commerçant se doit d'intégrer le Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE ! et d'être adhérent à VIVRE MILLAU.

ARTICLE 9 – La validité de la carte :

Lors de la remise de la carte cadeau par un client, le commerçant doit s'assurer de la validité de la carte. Le commerçant ne devra pas « identifier » les cartes cadeaux et ne devra pas créditer ces cartes. La carte cadeau du Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE est remise au chef d'entreprise. Chaque carte a une durée de validité d'un an. En application du code de la Sécurité sociale, les cartes cadeaux ne peuvent pas être admises dans les stations essence ni pour les produits alimentaires courants de catégorie 1.

C – POUR LES CLIENTS

ARTICLE 10 – Le lieu d'achat :

Les cartes cadeaux sont utilisables chez tous les commerçants du Club Fidélité MILLAU J'Y GAGNE qui veulent bien les accepter, et qui ont apposé sur leur vitrine la vitrophanie ou l'autocollant.

ARTICLE 11 – Le rendu de monnaie et le complément de prix :

Le commerçant ne peut pas rendre la monnaie sur les cartes cadeaux et choisit les moyens de paiement qui pourront être acceptés pour procéder au complément de prix par rapport à la valeur de la carte cadeau.

ARTICLE 12 – Le litige :

Comme pour les chèques bancaires, le risque de vol, perte, détérioration ou falsification des chèques pèse sur le consommateur. En cas de litige le tribunal compétent sera saisi. Le client devra avertir le Club Fidélité afin que celui-ci puisse prendre toutes les dispositions nécessaires.

D – INFORMATIONS LÉGALES DIVERSES

Le principe directeur des cartes cadeaux est fixé par l'article L.242-1 du code de Sécurité sociale. Toute somme allouée à un salarié est soumise à cotisations sociales sauf si cette somme est allouée à titre de secours ou si son exonération est prévue par un texte.

PRINCIPE :

En application de la lettre ministérielle du 12 décembre 1988, les bons d'achats attribués à un salarié au cours d'une année sont présumés exclus de l'assiette des cotisations de la Sécurité sociale, lorsque le montant global de ces derniers n'excède pas le seuil de 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale (voir site internet de l'URSSAF)

Tolérance : (le seuil peut être dépassé).

Lorsque le montant global des bons d'achats sur une année excède cette limite, il convient d'examiner pour chaque bon d'achat que les 3 conditions prévues par l'instruction ministérielle du 17 avril 1985 soient cumulativement remplies, c'est-à-dire :

1. Leur attribution doit être en relation avec un événement visé par la circulaire ACOSS du 3 décembre 1996.
2. Leur utilisation doit être déterminée (l'objet du bon d'achat doit être en relation avec l'événement)
3. Leur montant doit être conforme aux usages : le seuil de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

AVERTISSEMENTS

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies simultanément la valeur du bon d'achat est soumise intégralement à cotisation dès le 1er euro.

PRÉCISIONS

1. Liste des événements :

mariage, pacs, naissance, retraite, fête des mères, fête des pères, Ste Catherine, Noël des salariés et des enfants (jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile), rentrée scolaire (enfants ayant jusqu'à 19 ans révolus).

2. Notion d'utilisation déterminée :

Seuls les bons d'achats de produits alimentaires non courants (catégorie 2, de type festifs) sont admis en exonération dans les limites fixées par l'instruction ministérielle du 17 avril 1985. Le bon d'achat doit mentionner la nature du bien, ou un des rayon du magasin, ou le nom d'un ou plusieurs magasins spécialisés. Pour la rentrée scolaire et Noël, les mentions doivent être en rapport avec l'événement. (Ex : pour la rentrée scolaire : papeterie, livres, vêtements enfants, micro...)

3. Notion de valeur conforme aux usages :

Pour la rentrée scolaire, le seuil est de 5% par enfant. Pour Noël, le seuil est de 5% par enfant et 5% par salarié.

4. Les cadeaux en nature aux salariés ainsi que les jouets pour leurs enfants sont pris en compte dans l'appréciation du seuil. Les tickets restaurant obéissent à un autre régime. A ce titre, ils ne sont pas pris en compte dans l'appréciation du seuil.

5. Les primes versées à l'occasion d'un des événements mentionnés plus haut, sont soumises à cotisations dès lors qu'elles ne sont pas attribuées sous forme de chèques cadeaux.